

Bulletin d'inscription vacances de février 2021

- BALGUERIE 6-11 ans STENDHAL 3-5 ans
 SOUSA-MENDES 6-11 ans SOUSA-MENDES 3-5 ans



Tarif journalier :

Nombre de jours :

TOTAL :

Dates d'inscriptions vacances : **du mercredi 13/01/21 au vendredi 29/01/21** - Seuls les dossiers complets seront traités
Bulletin d'inscription accompagné de son règlement à remettre en main propre au directeur de l'accueil périscolaire.

NOM : Prénom :

Téléphone / / / mail (si changement)

¹Ecrire en lettres capitales

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lundi 08 Février 2021 | <input type="checkbox"/> Lundi 15 Février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Mardi 09 Février 2021 | <input type="checkbox"/> Mardi 16 Février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 10 Février 2021 | <input type="checkbox"/> Mercredi 17 Février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 11 Février 2021 | <input type="checkbox"/> Jeudi 18 Février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 12 Février 2021 | <input type="checkbox"/> Vendredi 19 Février 2021 |

Règlement à l'inscription Montant €

Encaissements

Chèque initial de la banque : Numéro de chèque : 15 Mars / 30 Mars

..... 15 Mars / 30 Mars

..... 15 Mars / 30 Mars

Espèces

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Tournez s.v.p. →

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 3 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et selon les cas d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, pour accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'association. Pour l'exercice de vos droits vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Vous avez également la possibilité d'introduire une plainte ou une réclamation auprès des services de la CNIL.

²Coupon détachable, à conserver par la famille

BALGUERIE 6-11 ans (31 cours Balguerie-Stutzenberg 33300 Bordeaux)
STENDHAL 3-5 ans (13/15 Allée Stendhal, 33300 Bordeaux)
SOUSA-MENDES 6-11 ans (11 Rue Aristide Sousa Mendès, 33300 Bordeaux)
SOUSA-MENDES 3-5 ans (11 Rue Aristide Sousa Mendès, 33300 Bordeaux)

Contact de l'accueil :
ecole.sousamendes6@uschartrons.com
Téléphone : 06.38.45.96.39

* Les enfants scolarisés en élémentaire sur l'école Balguerie, Dupaty, Sempé, Stendhal et de l'extérieur sont rattachés à l'école Balguerie pendant les vacances scolaires.
* Les enfants scolarisés en maternelles sur l'école Joséphine, Sempé Stendhal et de l'extérieur sont rattachés à l'école Stendhal pendant les vacances scolaires.
* Les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire sur l'école Sousa-Mendes et Daney sont rattachés à l'école Sousa-mendes pendant les vacances scolaires.

Rappel des horaires :

Nos horaires sont les suivants :

- Accueil du matin de 7h45 à 9h30
- Accueil du soir de 16h30 à 18h

Tout retard entrainera le paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros

Rappel des absences :

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation du certificat médical dans la période de vacances écoulée.

AUTORISATION DE SORTIE POUR ENFANT(S) SEUL(S)

Je soussigné(e),

M. Mme

Autorise mon enfant mineur,

NOM PRENOM

à quitter seul(e) l'Accueil de Loisirs extrascolaire (à h).

Je renonce formellement à exercer toute action en responsabilité contre l'association représentée par son président en exercice, Eric Cot et/ou contre le personnel associatif en cas d'incident ou d'accident après le départ des locaux de l'accueil de loisirs (indiqué ci-dessus) de votre enfant(s).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le/les responsable(s) Légal(aux),

Signature précédée de la mention lu et approuvé



²Coupon détachable, à conserver par la famille